

## RÈGLEMENT DU JEU : 300€ à gagner

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Espace des Marques (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro SIRET 830 824 942 00015 dont le siège social est situé au 7 allée Blaise Pascal, Z.A. Les Acacias - 85540 La Boissière des Landes, organise du 15/01/2020 au 21/01/2020, un jeu concours gratuit intitulé : « 300€ à gagner » (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

### ARTICLE 3 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le mercredi 22 janvier 2020.

Le gagnant sera contacté dans les 3 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48h à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

### ARTICLE 4 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant :

– Un bon d'achat de 300€ valable sur le site Espace des Marques.com. Celui-ci sera utilisable sur tout le site (hors frais de port).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

### ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient leurs modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.